

14ème législature

Question N° : 50759	De M. Marc Le Fur (Union pour un Mouvement Populaire - Côtes-d'Armor)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires étrangères		Ministère attributaire > Affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Qatar	Analyse > PME. fonds d'investissement commun. perspectives.
Question publiée au JO le : 25/02/2014 Réponse publiée au JO le : 22/04/2014 page : 3437 Date de changement d'attribution : 03/04/2014		

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la création par l'État français d'un fonds d'investissement commun dédié aux petites et moyennes entreprises avec le Qatar. La presse économique évoque en effet un partenariat entre la Caisse des dépôts et consignations et fonds souverains du Qatar, *Qatar investment authority*. Une première tranche de financements à hauteur de 300 millions d'euros devrait être prochainement en engagé pour soutenir des PME françaises à vocation internationale. Il lui demande lui préciser les grands axes de ce partenariat, les montants de financements envisagés et les critères de sélection de ces PME françaises à vocation internationale.

Texte de la réponse

Conformément aux orientations du plan stratégique présenté en novembre 2013, le groupe Caisse des dépôts a créé en février 2014 une structure détenue à 100 % et dédiée aux partenariats d'investissement avec les fonds souverains et les grands investisseurs internationaux. Cette filiale, CDC International Capital, est une société d'investissement au statut de société anonyme. Elle portera les trois premiers partenariats du groupe Caisse des dépôts avec les fonds souverains du Qatar, des Emirats arabes unis et de la Fédération de Russie. Il s'agit de la première plateforme européenne d'investissement tournée vers des institutionnels de long terme internationaux. Ainsi, CDC International Capital a récemment conclu un accord avec Qatar Holding, elle-même filiale à 100 % de la Qatar Investment Authority, pour la création d'un fonds d'investissement codétenu à parité, d'une durée de 99 ans et dénommé « Future French Champions ». Ce fonds permettra d'investir en capital au sein de PME et ETI françaises sélectionnées pour leur fort potentiel de développement international, et de les accompagner, aussi bien pour des opérations de croissance interne que des opérations de croissance externe, grâce à la mise à disposition de capitaux de long terme. Une première enveloppe globale de 300 millions d'euros a été affectée à ce fonds, pour des prises de participation qui doivent s'échelonner entre 20 à 80 millions d'euros par opération et pour une durée moyenne d'investissement de 5 à 8 années, similaire à ce que proposent qu'aujourd'hui les acteurs de marché. Ces prises de participation seront minoritaires, le fonds s'inscrivant dans une logique d'investisseur de long terme et n'ayant pas vocation à intervenir directement dans la gestion des sociétés concernées. Ce partenariat doit contribuer à la mise en place d'une stratégie d'attractivité globale, et renforcer l'intérêt des fonds souverains pour la France en contribuant à la promotion de notre pays comme terre d'activité économique et d'investissement, et au développement économique de nos régions à travers la réalisation d'investissements productifs, créateurs d'emplois, et tournés vers l'exportation. Outre ces trois partenariats, la CDC envisage sur le long terme des coopérations similaires avec d'autres fonds souverains situés en Asie et en Amérique.

